

définis d'après « l'état du sol et les dangers qui en résultent pour les terrains inférieurs », *via* des décrets d'utilité publique. Mis en demeure d'effectuer les travaux de reboisement, les propriétaires bénéficient de subventions. En cas de refus ou d'incapacité, les particuliers sont expropriés sans indemnisation.

Cette loi fait ainsi peser une menace considérable sur la propriété en montagne et les droits coutumiers des populations rurales. Aussi est-elle très mal accueillie, en particulier par les paysans les plus pauvres, les bergers, toujours nombreux à cette époque. Des résistances très vives, voire des révoltes à « main armée » se produisent. C'est ce qui explique l'échec relatif des reboisements (4639 ha sont reboisés en 1861, 11 416 ha en 1862 ; en 1863, sur les 264 projets élaborés, concernant 140 000 ha, seuls 77 aboutissent à la déclaration d'utilité publique et 26 aux travaux) et la nécessité de voter une nouvelle loi en 1882.

Une loi qui ménage l'électorat paysan

La loi de 1882, dite de restauration des terrains de montagne (RTM), est plus modeste. Le suffrage universel étant instauré depuis la chute du Second Empire, il faut ménager l'électorat paysan. Après plus de six années de débat, l'utilité publique des reboisements ne concerne plus que les cas de « dégradation du sol et de dangers nés et actuels » liés aux risques de torrent. Chaque périmètre nécessite désormais le vote d'une loi au parlement après audition des collectifs concernés. Dans les nouveaux périmètres, l'État doit acquérir les terrains par achat amiable ou par expropriation assortie d'une indemnisation.

Par ailleurs, depuis la création du Club Alpin français, en 1874, se développe le tourisme des citadins dans les zones de montagne et, avec lui, un nouveau rôle de protection imparti à la montagne et à la forêt, qui correspondent à l'idée et aux représentations que se font alors de la nature les classes dominantes : il faut protéger la montagne du berger, investir le terrain et l'utiliser à des fins récréatives. La lutte contre le berger va dans le sens à

Avec du recul,
on peut douter
de la pertinence
du discours
des forestiers
du XIX^e siècle

la fois du mouvement des reboiseurs et des puristes de la nature, qui préfèrent les hautes futaies aux taillis dégradés des communaux.

Moins impopulaire que celle de 1860, la loi de 1882 est aussi plus efficace : en dix ans, 95 000 ha sont reboisés au titre de la RTM. Cependant, l'administration forestière juge ces mesures insuffisantes et tiendra le même discours catastrophiste jusqu'au début du XX^e siècle.

Une vision réductrice

Aujourd'hui, au vu des nouvelles connaissances écologiques dont nous disposons et du recul que nous avons sur les acquis scientifiques de l'époque, on peut douter de la pertinence de ce discours. À aucun moment, le rôle de l'urbanisation dans les inondations n'est abordé. Celle-ci a pourtant pu contribuer à leur aggravation.

Les travaux d'endiguement, d'élargissement et de rectification des cours d'eau entrepris à l'époque en amont et à l'intérieur des villes, l'artificialisation des surfaces et la construction d'un réseau routier sont autant de causes qui ont pu modifier l'écoulement des eaux superficielles en cas d'intempéries.

Rien n'est dit non plus sur la politique de remembrement du XIX^e siècle, c'est-à-dire l'échange libre de terrains entre particuliers autorisé par une loi de 1824 en vue de réduire le morcellement des parcelles d'une même exploitation agricole. Pourtant, celui-ci s'est accompagné de l'arasage de talus et de l'arrachage de haies, qui ont pu eux aussi modifier l'écoulement des eaux.

Ces questions d'urbanisation et de remembrement sont d'ailleurs toujours d'actualité. Alors que le massif alpin n'a jamais été autant boisé et que les activités agropastorales d'altitude n'ont jamais été aussi réduites, la vallée du Rhône connaît toujours régulièrement des inondations catastrophiques. Difficile, dans ces conditions, d'en rejeter la faute sur les mêmes bœufs émissaires qu'au XIX^e siècle...

Quant au contexte climatique des inondations qui se sont succédé à l'époque, il est tout simplement éludé. Le discours livre une vision fixiste du climat. Pourtant, les scientifiques de l'époque sont déjà convaincus

BIBLIOGRAPHIE

G. Decocq, B. Kalaora et C. Vlassopoulos, *La Forêt salvatrice. Reboisement, société et catastrophe au prisme de l'histoire*, Champ Vallon, 2016.

B. Kalaora et A. Savoye, *La Forêt pacifiée. Sylviculture et sociologie au XIX^e siècle*, L'Harmattan, 1986.

R. Larrère et al., *Forêt et paysans : les reboisements en montagne depuis l'Empire*, dans M. Anselme et al., *Tant qu'il y aura des arbres. Pratiques et politiques de la nature 1870-1960*, *Recherches*, n° 45, 1981.



© Avec l'aimable autorisation de l'ONF



© Wikimedia commons/Robert Brink

LE MONT VENTOUX (à gauche en 1902, à droite aujourd'hui) a été reboisé de main d'homme en un demi-siècle. Sa restauration a débuté en 1858 avec la plantation massive de chênes truffiers, puis de hêtres et de pins. Entre 1862 et 1865 a débuté l'implantation de ce qui est devenu

la plus grande cédraie française, à partir de graines de cèdre de l'Atlas importées d'Algérie. De nouvelles plantations ont eu lieu à partir de 1922. Plus récemment, d'autres essences résineuses exotiques ont été plantées, tels des sapins de Céphalonie, de Nordmann et d'Andalousie.

que différents climats ont régné sur Terre. La fonte des glaces d'altitude liée à la fin du Petit Âge glaciaire a pu contribuer aux crues. Et le Petit Âge glaciaire, au déboisement des montagnes en abaissant la limite altitudinale de la forêt. L'homme n'est ainsi peut-être pas le seul responsable de l'absence de forêt en altitude. L'ignorance de Surell sur ce point est d'ailleurs étonnante si l'on considère que l'étagement naturel de la végétation est connu des savants depuis la fin du XVII^e siècle. En d'autres termes, la science forestière de la fin du XIX^e siècle était résolument conservatrice et n'avait intégré aucun des apports de la science écologique naissante.

L'histoire se répète-t-elle ?

À bien des égards, le discours politique du XIX^e siècle sur le rôle des forêts dans la lutte contre les inondations présente des similitudes avec celui, actuel, sur le rôle de la forêt dans la préservation du climat. Certains arguments frappent par leur ressemblance, tant ils visent à imposer une certaine forme de représentation et de gestion globales

des forêts, aboutissant à la déterritorialisation et à l'exclusion des communautés locales. L'histoire se répéterait-elle ? Sous une forme sans doute différente aujourd'hui, l'argument global de la « lutte contre l'effet de serre et les changements climatiques » occulte les dimensions « écosystémique » et sociale de la forêt en présentant une vision partielle (et partielle) de celle-ci, toujours réduite à un champ d'arbres cultivés de manière intensive.

La forêt salvatrice se retrouve ainsi dans le discours politicoscientifique qui fonde la lutte contre le changement climatique sur la scène internationale. Le reboisement – de préférence dans les régions tropicales – se transforme en enjeu majeur, rattaché aux négociations climatiques, les forêts pouvant servir de puits de carbone et ainsi contribuer à la réduction des gaz à effet de serre. De nombreux acteurs territoriaux sont alors exclus au profit de lobbies financiers et internationaux, sans que soient prises en compte les échelles locales et régionales.

C'est ce qui se produit en particulier avec l'initiative REDD (Réduction des émissions liée à la déforestation et à la dégradation des forêts) qui, sous couvert de

lutte contre la déforestation et l'érosion de la biodiversité, vise notamment à reboiser des terrains dans les pays en voie de développement. Le dispositif entraîne souvent l'exclusion des populations locales pour permettre la plantation massive d'essences généralement exotiques.

En ce début du XXI^e siècle, un discours abstrait et général sur la planète Terre, habillé d'un langage technique et scientifique, a remplacé l'engouement lyrique du XIX^e siècle. Mais l'arbre continue de cacher la forêt... L'arbre salvateur que l'on invoquait hier pour protéger les populations des crues l'est de nouveau aujourd'hui pour sauver le monde des catastrophes climatiques et de la montée du niveau marin. Le timide « verdissement » du langage politique n'est ainsi parfois que la caution écologique d'un discours économique qui, s'il diffère par le style de celui des forestiers du XIX^e siècle, reste profondément scientiste, continuant de véhiculer des *a priori* et des messages stéréotypés sur l'importance des forêts et les bienfaits qu'elles apportent. Et qui, lui aussi, vise à exclure les populations locales au profit d'investisseurs privés et publics. ■